«J'ai 16 ans. Mes parents sont pauvres mais j'ai pu étudier dans les écoles publiques. Un jour, un monsieur important était venu chez nous. Il voulait que je me marie avec son fils de 24 ans, que je n'ai jamais rencontré, en échange d'une maison en dur et de cinq vaches.

Mes parents ont été fous de joie et m'ont forcée à accepter», a confié Edwige, une jeune fille originaire du Sud. C'était samedi, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des filles. L'histoire de cette jeune femme, désormais mère d'un petit garçon de deux mois, concorde bien avec le thème choisi par les Nations unies : « Ma vie. Mon droit. Mettre fin au mariage précoce ».

En 2007, pourtant, des parlementaires élus ont voté une loi interdisant le mariage chez les moins de 18 ans, sinon on doit une dérogation spéciale venant du tribunal. Mais celle-ci reste lettre morte. Dans toutes les mairies de Madagascar, des mineurs se marient. L'Unicef révèle qu'en Afrique subsaharienne, Madagascar enregistre le taux de mariage précoce le plus élevé avec 37 %. C'est la région Atsimo Andrefana qui est au premier rang. Et la lutte semble dure.

Abandon et exclusion

« On a un long chemin à faire. Très long parce que la base du mariage précoce est la pauvreté d'où les jeunes filles sont traitées comme des objets, vendables. La première chose à faire, c'est d'appliquer la loi existante. Les jeunes filles sont détentrices du droit, le gouvernement et les parents doivent respecter cela », lance la docteure Solomandresy Ratsarazaka, chargée du programme jeune au sein de l'Unfpa (Fonds des Nations unies pour la population).

Le ministère de la Jeunesse et celui de la Population sont du même avis. Mariage précoce signifie souvent accouchement précoce. Beaucoup ignorent que ceci expose la jeune fille à des dangers si l'on ne parle que de la fistule obstétricale (écoulement permanent de l'urine et/ou d'excréments) qui semble de plus en plus sérieuse. « Chaque année, on enregistre environ 2 000 cas de fistule obstétricale à Madagascar dont 650 chez les moins de 18 ans », révèle le docteur Achu Lordfred, de l'Unfpa. La raison, selon lui, c'est que l'organe génital de la fille n'est pas encore prêt.

D'un autre côté, une femme atteinte de fistule obstétricale est généralement abandonnée par son mari et exclue par sa famille et la société. Le plus dur, c'est que la victime doit attendre six mois pour un début du traitement.

Par Michella Raharisoa, Source: http://fr.allafrica.com